



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 20 MARS 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT 4 rue de la Mairie

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande de l'entreprise Les déménageurs Bretons – S.A.R.L SNGM – rue jean moulin – 02880 CROUY en date du 20 mars 2024, demandant l'autorisation d'effectuer un déménagement au 4 rue de la mairie – 18250 Henrichemont
- Considérant qu'il y a lieu de régler le stationnement dans un but de sécurité publique ;
- Vu l'intérêt général

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit devant le 4 rue de la mairie, 18250 HENRICHEMONT, le 12 avril 2024 de 8h à 18h.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, l'entreprise Les déménageurs bretons, sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240320-2024_03_29ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024

diffusé sur le site de la commune le 21.03.2024

Publié sur le site de la commune le 21.03.2024

Le Maire,
Gilles BUREAU